

## Appel à projets “Numérique Responsable”

### Objectifs :

1. Aider à la dynamique de la Stratégie Numérique Responsable du territoire de Rennes Métropole et Ville de Rennes
2. Renforcer les coopérations des acteurs de l'écosystème du Numérique Responsable
3. Elargir et développer l'impact des actions pour un Numérique Responsable auprès du Grand Public

### Objectifs additionnels 2023 :

1. Focus sur les axes suivants (en référence à la Stratégie Numérique Responsable Rennes Métropole et Ville de Rennes) : Responsabilités sociale, démocratique et de gouvernance et d'équilibre territoriale
2. Mettre en synergie des événements pré-existants du territoire métropolitain agissant sur les enjeux d'éducation et d'inclusion pour un Numérique Responsable (ex : “Fabrique!”, “Rencontres Numérique Responsable 2023”, festivals, ...).

### Critères

Projet proposant une approche multi partenariat (associations, entreprises, collectivités, acteurs enseignement supérieur et recherche, écoles, ...) - un acteur porteur devra être identifié et percevra les fonds au titre du collectif (formalisé)

Cet Appel à projets (AAP) est principalement à destination des associations de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

### Évaluation

L'analyse des projets sera réalisée par le Service Numérique de Rennes Métropole et la Direction des Services Numériques via son projet Numérique Responsable et sera soumise à un jury regroupant plusieurs acteurs du territoire qui évaluera les projets en fonction des critères suivants :

- Pertinence et qualité du projet ;
- Articulation avec l'écosystème et événements existants ; Calendrier de l'action en 2023.

### Planning et modalités de candidature

L'appel à projets sera ouvert à partir du 6 Juin 2023 jusqu'au 20 août 2023. Les candidates ou candidats adresseront leur projet rédigé en maximum 4 pages A4 intégrant un plan financier à l'adresse suivante :

[numerique@rennesmetropole.fr](mailto:numerique@rennesmetropole.fr)

Les analyses s'effectueront à partir du 20 août et jusqu'au 15 Septembre 2023 date à partir de laquelle la notification sera adressée aux porteuses ou porteurs de projets.

L'attribution des financements ne dépassera pas 5000 € pour les acteurs lauréats de l'AAP. La subvention ne pourra pas dépasser  $\frac{2}{3}$  du budget de l'action.

Les lauréates ou lauréats autorisent Rennes Métropole / Ville de Rennes à communiquer sur leur projet.